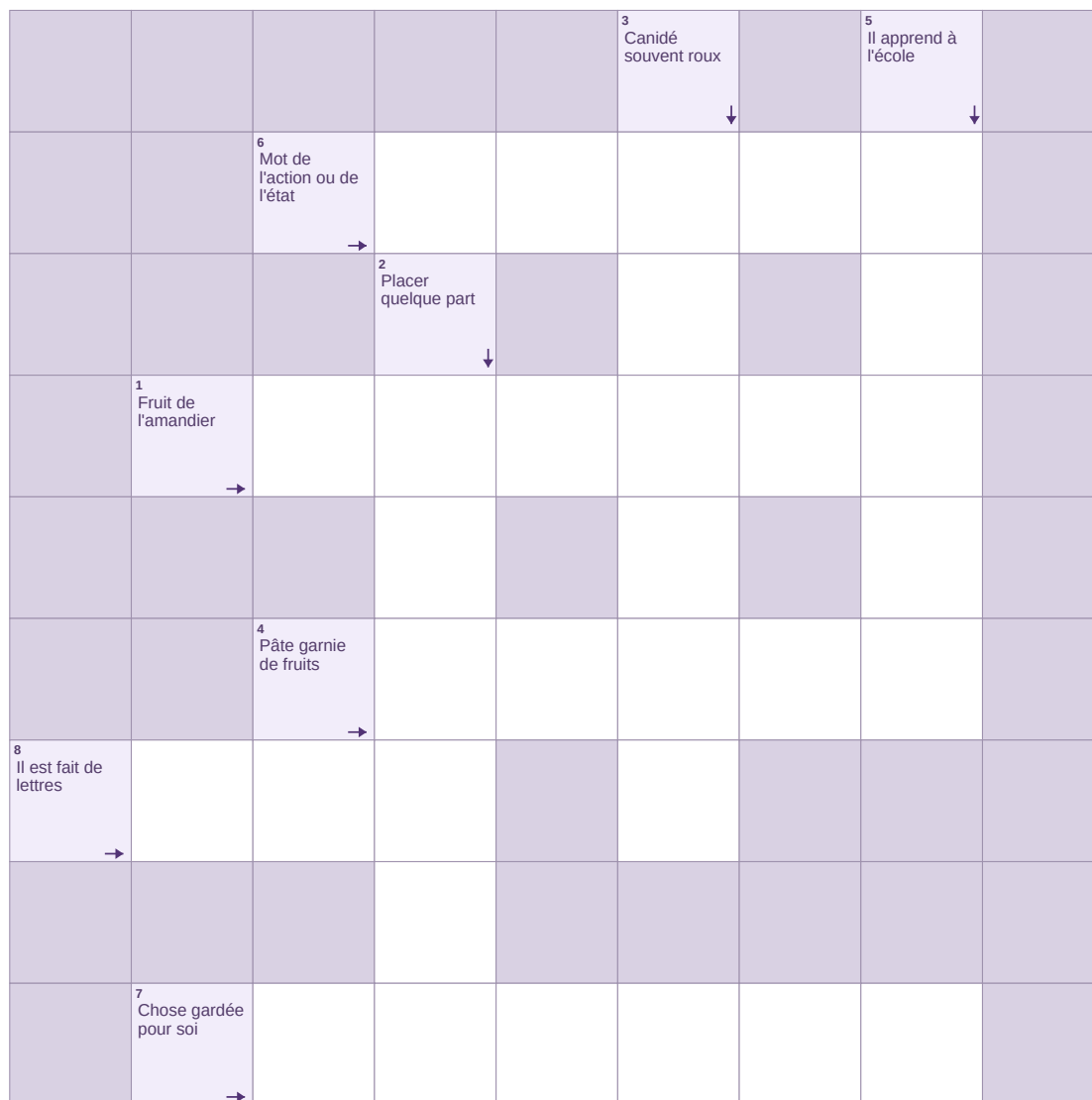


Un mot. Un déclic.

6–8 ans | Grille c017602 | 9 x 9 cases



LES DÉFINITIONS EN CLAIR

- | | |
|--|--|
| 1. H · Graine comestible contenue dans un noyau. (6 lettres) | 6. H · Mot qui se conjugue et exprime notamment une action ou un état. (5 lettres) |
| 2. V · Faire occuper une place à une chose. (6 lettres) | 7. H · Information que l'on ne souhaite pas rendre publique. (6 lettres) |
| 3. V · Animal sauvage à la queue touffue. (6 lettres) | 8. H · Unité de langue que l'on écrit avec des lettres. (3 lettres) |
| 4. H · Pâtisserie composée d'un fond de pâte et d'une garniture. (5 lettres) | |
| 5. V · Personne qui reçoit un enseignement. (5 lettres) | |

Le corrigé, à part.

6–8 ans | Grille c017602 | 9 x 9 cases

					3 Canidé souvent roux		5 Il apprend à l'école	
		6 Mot de l'action ou de l'état	V	E	R	B	E	
			2 Placer quelque part		E		L	
	1 Fruit de l'amandier	A	M	A	N	D	E	
			E		A		V	
		4 Pâte garnie de fruits	T	A	R	T	E	
8 Il est fait de lettres	M	O	T		D			
			R					
	7 Chose gardée pour soi	S	E	C	R	E	T	

LES RÉPONSES ET LEUR ORTHOGRAPHE

1. H · amande — Graine comestible contenue dans un noyau.
2. V · mettre — Faire occuper une place à une chose.
3. V · renard — Animal sauvage à la queue touffue.
4. H · tarte — Pâtisserie composée d'un fond de pâte et d'une garniture.

5. V · élève — Personne qui reçoit un enseignement.
6. H · verbe — Mot qui se conjugue et exprime notamment une action ou un état.
7. H · secret — Information que l'on ne souhaite pas rendre publique.
8. H · mot — Unité de langue que l'on écrit avec des lettres.